

Procès-verbal
Conseil d'administration
Le 30 janvier 2020 à 9 h 30
Bureau de TEQ à Montréal
(par conférence téléphonique ou en salle)

Étaient présents :

Messieurs

José P. Dorais (président du conseil) (bureau de Montréal)
Frédéric Barriault (par téléphone)
Richard Carlson (par téléphone)
Mark Winfield (par téléphone)

Mesdames

Luce Asselin (par téléphone)
Pauline D'Amboise (par téléphone)
Johanne Gélinas (bureau de Montréal)
Claudia Goulet (bureau de Québec)
Eva Lotta Schmidt (bureau de Montréal)

Participaient à titre d'invitées de la direction :

Mesdames

Marie-Claude Bourget (bureau de Montréal)
Suzanne Chiricota (bureau de Montréal)
Diane Di Tomasso (bureau de Montréal)
Marie-Michelle Linteau (bureau de Québec)

Était absente :

Madame Mia Homsy

1- Mot de bienvenue, ouverture de la séance, dénonciation de conflits d'intérêt réel ou apparent et adoption de l'ordre du jour

Après vérification du quorum, le président du conseil déclare la réunion ouverte à 9 heures 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Note introductive :

Les membres sont invités

- à identifier tout conflit d'intérêt réel ou apparent eu égard à un dossier traité lors de la présente séance,
- à en informer au préalable le président du conseil, et
- à se retirer lors des délibérations sur ledit sujet.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1- Mot de bienvenue, ouverture de la séance, dénonciation de conflits d'intérêt réel ou apparent et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 et suivis
- 3- [REDACTED]
- 4- Rapport des comités du conseil
 - 4.1 Rapport du comité de vérification (Claudia Goulet)

- 4.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Pauline D'Amboise) *pas de rencontre*
- 4.3 Rapport du comité de ressources humaines (Pauline D'Amboise) *pas de rencontre*

5- Dossiers pour décision

- 5.1 Approbation de l'octroi d'un contrat de services pour le service à la clientèle
- 5.2 Approbation du cadre normatif du programme Transportez-vert
- 5.3 Approbation du budget 2020-2021

6- Dossiers pour information/discussion

- 6.1 Présentation des mesures budgétaires proposées
- 6.2 Contrats de services (LGCE)

7- Varia

8- Huis clos

- 8.1 Huis clos de la direction
- 8.2 Huis clos des membres indépendants

Fin estimée de la réunion : 10 h 30

2- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 et suivis

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] d'adopter le procès-verbal tel que soumis.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



4- Rapport des comités du conseil

4.1 Rapport du comité de vérification (Claudia Goulet)

La présidente du comité, madame Claudia Goulet, informe que lors de la dernière séance du comité tenue le 24 janvier dernier, le sujet suivant fut traité :

- Suivi à la suite des commentaires du VGQ concernant les contrôles internes – madame Suzanne Chiricota précise que TEQ s’est doté de contrôles internes et qu’ils sont appliqués. Ceux-ci ont d’ailleurs été qualifiés de satisfaisants par le VGQ. Le seul élément des contrôles internes qui posait problème aux yeux du VGQ était la démarcation.

Un membre se dit satisfait et confiant d’avoir l’assurance que les contrôles sont efficaces.

5- Dossiers pour décision

5.1 Approbation de l’octroi d’un contrat de services pour le service à la clientèle

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision.

Un membre demande des précisions sur la proportion des services qui seront impartis. Madame Deschênes précise que l’ensemble du service à la clientèle sera retiré au MERN de manière progressive. Les appels de la ligne 1-800 seront traités en totalité par la firme Groupe Marketing International.

Un membre demande quelles seraient les conséquences sur un tel contrat et tous les autres du même genre si TEQ est abolie. Madame Gélinas précise que peu importe si TEQ est abolie ou non, les contrats de services à la clientèle seront maintenus, même au sein du ministère. Ce genre de contrat ayant d’ailleurs fait ses preuves puisque dans le cas des véhicules électriques, la période d’attente pour la clientèle de ce programme est passée de 10 semaines à 10 jours pour le traitement des demandes.

ATTENDU QUE le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques entend faciliter la participation des clientèles aux différents programmes d’aide;

ATTENDU QUE des ressources technologiques, matérielles et humaines additionnelles sont requises afin d’assurer un service à la clientèle de haute qualité ainsi que la gestion efficace des opérations des programmes

Rénoclimat et Chauffez vert, dans un contexte de croissance substantielle de la participation et d'objectifs ambitieux du gouvernement en matière de transition énergétique;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres public visant à retenir les services d'une firme pouvant offrir le service à la clientèle, un soutien opérationnel de « niveau 1 » et une reddition de comptes service-client/opération niveau 1 concernant certains programmes d'aide financière de TEQ a mené à la réception d'une soumission conforme, acceptable sur le plan de la qualité et avec un prix qui se situe à l'intérieur de l'envergure du mandat estimé;

ATTENDU QUE le comité de direction, lors de sa séance du 15 janvier 2020, recommande l'octroi du contrat et recommande l'approbation de celui-ci au conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'autorisation du Conseil d'administration est requise pour l'octroi d'un contrat de service d'un montant supérieur à 1 000 000 \$, conformément au Règlement de gouvernance et de régie intérieure de Transition énergétique Québec et conformément au Processus d'autorisation et de signature des contrats de TEQ;

IL EST PROPOSÉ par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat de services à Groupe Marketing International au montant maximal de 4 803 828,36 \$, pour un contrat se terminant le 8 mars 2023.

D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer le contrat et tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité

Résolution : 2020-01-30-84

5.2 Approbation du cadre normatif du programme Transportez vert

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision ainsi que du nouveau cadre normatif.

Un membre souhaite avoir des précisions sur la définition d'un projet d'envergure comme mentionné à la section 6 du cadre normatif, y a-t-il un montant limite ?

Madame Deschênes explique qu'il s'agit de demande supérieure à 100 000 \$ et que cette modification a été apportée pour permettre, à titre d'exemple, d'appuyer des entreprises qui souhaitent électrifier leur flotte de véhicules et qui disposent de différentes catégories de véhicules. Il s'agit alors de dossiers plus complexes et les modifications au cadre normatif du programme permettront de présenter une seule demande ce qui simplifie considérablement le processus.

ATTENDU QUE dans un souci de mieux aider les parcs de véhicules à diminuer les émissions de GES, des modifications ont été apportées aux modalités du programme Transportez vert.

IL EST PROPOSÉ par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

D'APPROUVER les modifications au cadre normatif du programme Transportez vert qui entreront en vigueur le 14 février 2020.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro : 2020-01-30-85

5.3 Approbation du budget 2020-2021

Les membres ont pris connaissance des documents présentés ainsi que de la fiche synthèse pour décision. La présidente du comité de vérification explique le tableau présentant le budget 2020-2021 pour approbation par les membres du conseil. Elle énonce que le budget révisé s'élève à 602,5 millions \$ et que les dépenses prévues s'élèvent à 443,4 millions \$. L'écart s'explique de la manière suivante :

- Une partie correspond à de l'argent qui n'est pas encore sorti de nos coffres, car les projets sont en cours de réalisation;
- Une autre partie représente des crédits additionnels pour les programmes destinés aux grands émetteurs;
- Une somme d'environ 27 millions \$ correspond à des sommes non dépensées à cause du manque de ressources humaines pour mettre en œuvre de nouvelles mesures.

Madame Gélinas précise que cet argent n'est pas perdu, il est simplement reporté.

Madame Goulet énonce qu'un budget de 601 millions \$ pour l'exercice 2020-2021 doit être approuvé par les membres du conseil.

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État énonce à l'article 15 la responsabilité du conseil d'administration d'approuver le budget annuel de TEQ;

ATTENDU QUE dans un dessein de planification budgétaire, le gouvernement du Québec requiert que TEQ, en tant qu'organisme autre que budgétaire, produise et lui fasse part de sa planification budgétaire pour l'exercice financier 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

D'APPROUVER le budget 2020-2021 de TEQ tel que présenté au conseil d'administration.

AUTORISER la présidente-directrice générale à effectuer toutes démarches requises ou jugées opportunes, en lien avec ladite approbation.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro : 2020-01-30-86

6- Dossiers pour information/discussion

6.1 Présentation des mesures budgétaires proposées

Les membres ont pris connaissance de la pièce déposée et prennent acte.

6.2 Contrats de services (LGCE)

Les membres ont pris connaissance de la pièce déposée et prennent acte.

7- Varia

Aucun sujet.

8- Huis clos

8.1 Huis clos de la direction

8.2 Huis clos des membres indépendants

Fin de la réunion : 10 h 15